



CAISSE
INTERCOMMUNALE
DE PENSIONS

Sommaire

C onseil d'administration	PAGE 5
R apport d'activité	PAGE 7
C omptes annuels	PAGE 20
– Profits et pertes	
– Bilan	
– Annexes aux comptes	
P restations selon la LPP	PAGE 39
R apport de l'Organe de contrôle	PAGE 41
R apport de la Commission de vérification des comptes	PAGE 42
O rdre du jour de l'Assemblée des délégués	PAGE 43
L iste des immeubles	PAGE 44
L iste des employeurs	PAGE 45
A nnexes au rapport de gestion	PAGE 50

composition à la publication

Président :

M. JEAN-PIERRE JOTTERAND, directeur, Lavigny (1994)

Vice-président :

M. CLAUDE RECORDON, syndic, Orbe (1998)

Secrétaire (hors Conseil) :

M. PIERRE GASSER, notaire, Grandson

Représentant de l'État :

M. JEAN-PAUL CHAUDET, viticulteur, Rivaz

Membres :

M. FRANCIS HOSTETTLER, secrétaire municipal, Yvonand (1994)

M. CHRISTIAN GOLAY, municipal, Moudon (1998)

M. DOMINIQUE KASER, boursier communal, Puidoux (1998)

M. PATRICE BOCQUET, syndic, Prilly (1998)

(siège ad intérim dès le 1er janvier 2001)

Suppléants :

M. JEAN-CLAUDE VUFFRAY, municipal, Nyon (1994)

M. OLIVIER PICCARD, municipal, Payerne (1998)

M. ETIENNE POGET, préposé au contrôle des habitants, Nyon (1994)

M. CLAUDE EMERY, boursier communal, Ecublens (1998)

M. DIDIER TENTHOREY, adjoint administratif du service

de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains (2000)

Introduction

Le présent rapport est, dans sa forme, identique à celui de l'exercice précédent. Cette présentation est ainsi reprise sans changement majeur pour l'exercice 2000.

Il est rappelé que la présentation, tant du rapport de gestion que des comptes, qui sont largement diffusés, doit également permettre au lecteur qui n'est pas familier de la Caisse d'en comprendre aisément la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires en 2000. C'est ainsi que la recherche d'une grande transparence ressort des nombreuses annexes aux tableaux et exposés principaux.

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 17 reprises durant l'exercice en revue. Il a pris acte de la démission de Monsieur Michel Tille, administrateur, avec effet au 31 décembre 2000, celui-ci ayant été nommé préfet du district d'Aigle. Son remplacement est assuré dès le 1er janvier 2001 par Monsieur Patrice Bocquet, syndic de Prilly.

Modification des Statuts

Nous vous indiquions, dans le rapport précédent, que nous attendions la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) pour déterminer si notre Caisse devrait envisager à son tour une modification de ses Statuts. A ce jour, aucune information en provenance de l'Etat de Vaud ne nous est parvenue. Ce point n'est donc toujours pas à l'ordre du jour.

Harmonisation des conditions d'assurance pour le personnel des domaines de la santé et du social

Sur mandat du département de la santé et de l'action sociale, une conférence de concertation des ressources humaines réfléchit, entre autres, à une harmonisation des conditions d'assurance et du financement du 2e pilier pour toutes les personnes travaillant dans les domaines de la santé et du social. Plusieurs scénarios sont à l'étude pour tenter d'obtenir – à un coût supportable – la suppression de disparités réelles et difficile-

ment justifiables entre les différentes catégories de personnels. La CIP est intéressée à cette étude dans la mesure où elle assure actuellement plusieurs centaines de personnes œuvrant dans les domaines précités. Nous reviendrons sur ce sujet le moment venu.

L'année en résumé

Au cours de l'exercice passé en revue, le Conseil d'administration s'est penché sur un nombre toujours important de dossiers d'invalidité (plus de 220 cas). Il est vrai que plusieurs d'entre-eux constituent des révisions; il n'en reste pas moins que l'évolution dans ce domaine est digne d'attention. Il a accordé une aide ponctuelle par le Fonds de solidarité à huit personnes. Une allocation de renchérissement de 1,5% dès le 1er janvier 2001 a été décidée au bénéfice de tous les pensionnés. Enfin, le Conseil d'administration a octroyé 21 prêts hypothécaires à des personnes privées et 10 prêts à des collectivités publiques (nouveaux et reconductions).

En matière de taux hypothécaires, deux hausses de $1/4$ % chacune ont été appliquées. La première a permis de passer de $3\frac{3}{4}$ % à 4% dès le 1er avril 2000 et la seconde de 4% à $4\frac{1}{4}$ % dès le 1er septembre 2000.

Malgré une évolution très irrégulière des marchés financiers en Suisse et à l'étranger, le Conseil d'administration a pu enregistrer un résultat tout à fait satisfaisant pour l'exercice 2000. Toutefois, la baisse de cours des valeurs en portefeuille s'est automatiquement répercutée sur le niveau des réserves latentes. Contrairement à ce que l'on pouvait imaginer au début de 2001, on peut actuellement craindre que la situation extrêmement volatile des marchés financiers perdure encore quelques mois.

En matière de gestion du parc des immeubles, la gérante a procédé à des changements importants. L'objectif est d'améliorer les structures de gestion de telle sorte qu'elle soit toujours plus performante au bénéfice des propriétaires (amélioration du rendement) et des locataires (service de qualité). En 2000, une attention particulière a été portée aux partenaires commerciaux (régies, maîtres d'état, associations professionnelles). Des hausses générales des loyers ont été notifiées. Rappelons que la dernière hausse générale a eu lieu en 1994.

2. Effectifs, ressources et prestations

Effectif des employeurs

Nous saluons avec plaisir 7 nouveaux employeurs affiliés conformément à l'art. 4 des Statuts, à savoir :

- ◆ Association Les Pinceaux Magiques
- ◆ Fondation pour le dépistage du cancer du sein
- ◆ Commune de Bournens
- ◆ Association RAS Yverdon - Grandson
- ◆ Etablissement scolaire Bercher - Pailly
- ◆ EPS Echallens – Polliez-Pittet
- ◆ Organisation régionale de protection civile de Lausanne-Ouest

Les contrats avec le Centre régional de protection civile de l'Est vaudois (CRIE) et le Centre régional de protection civile de l'Ouest (CRIO) ont été dénoncés ensuite de leur dissolution.

Effectif des actifs

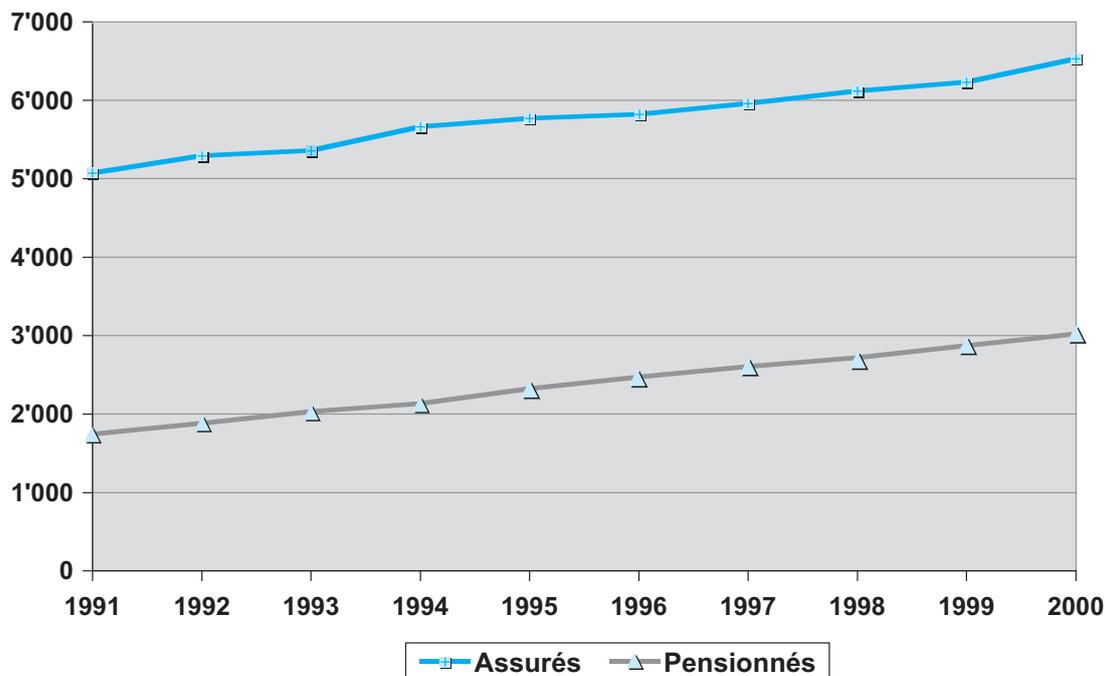
Cette année encore, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 295 unités portant l'effectif global à 6527 assurés au 1er janvier 2001 (dont 139 à l'assurance minimale).

L'âge moyen des assurés (44 ans 3 mois) est resté stable. Les annexes B et C donnent des indications détaillées relatives aux structures d'âges.

Effectif des pensionnés

Globalement, au cours de l'année 2000 l'effectif net des pensionnés a évolué de la manière suivante :

	01.01.2001	01.01.2000	Différences
Invalidités temporaires	32	29	3
Invalidités définitives	482	453	29
Retraites	1632	1550	82
Conjoints survivants	628	601	27
Enfants	239	231	8
Fonds de solidarité	9	9	0
Total	3022	2873	149

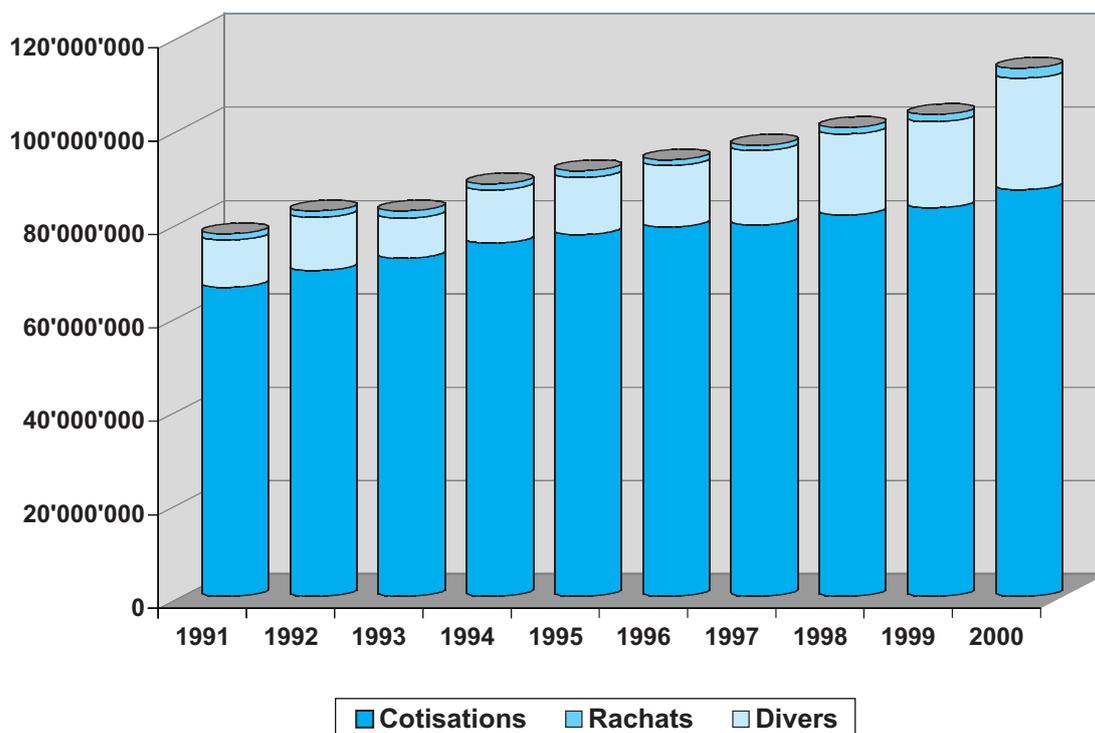


Ressources

Au cours de l'année 2000, les ressources ont augmenté de quelque CHF 9.9 millions. Cette différence provient principalement des contributions de rachat (CHF 5.4 millions), des cotisations et contributions (CHF 3.9 millions) et des remboursements des verse-

ments anticipés pour l'accession à la propriété (CHF 0.3 millions).

La différence constatée sur les cotisations et contributions résulte des augmentations de salaire accordées aux assurés et de l'adaptation au renchérissement.



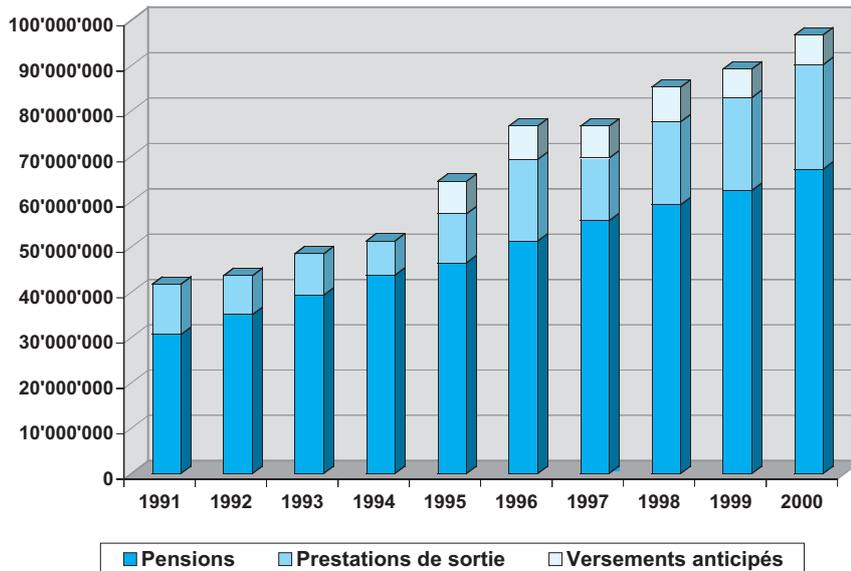
Prestations

Au cours de l'année 2000, les prestations ont augmenté de CHF 7.4 millions environ.

L'augmentation des prestations de sortie est de l'ordre CHF 2.5 millions. Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ont augmenté d'environ CHF 0.6 millions. Les transferts de capitaux à une autre institution de prévoyance suite à un divorce

ont diminué de CHF 0.3 millions. Les versements pour le logement ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

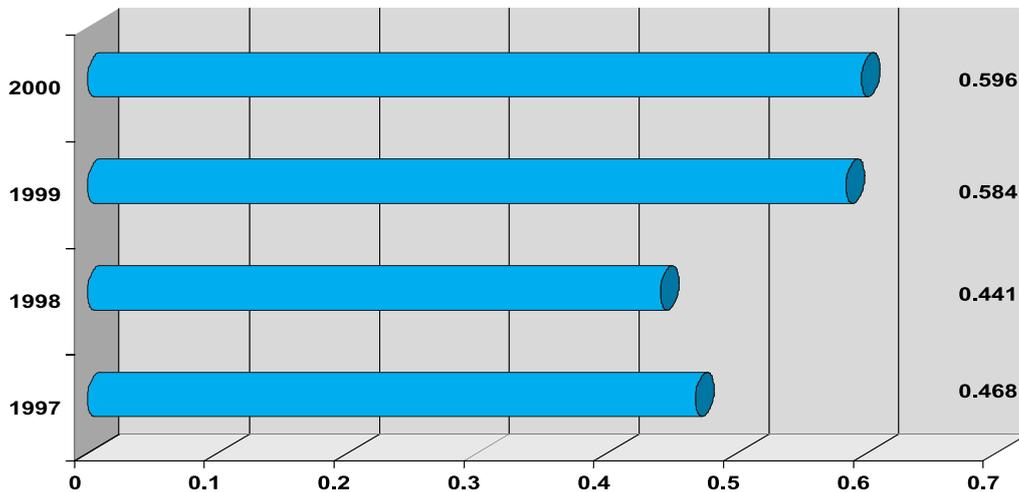
Les pensions quant à elles ont augmenté d'environ CHF 4.6 millions. Cet accroissement s'inscrit dans la tendance de ces dernières années.



3. Frais d'administration

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais généraux et les frais financiers et l'on déduit les commissions de gérances et de placement des capitaux.

En 2000, on peut constater que les frais généraux ont augmenté de 3,9 %, pendant que la somme des traitements cotisants s'est accrue de 4,7 %. Compte tenu de la diminution des commissions de gérance et de placement des capitaux, les frais d'administration sont en hausse de 6,8 %.



4. Disponibilités, débiteurs à court terme et transitoires

Du point de vue de l'allocation des actifs, ces postes sont restés, durant toute l'année 2000, dans la four-

chette, fixée par le Conseil d'administration, comprise entre 1 et 5 %.

5. Débiteurs, prêts à long terme et investissements non-traditionnels

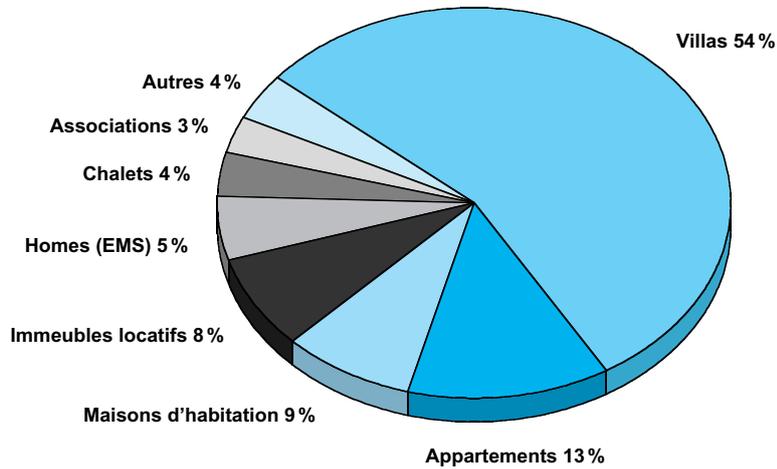
Banques comptes à terme plus de 12 mois

Les CHF 5'700'000.00 (note 12) représentent des prêts garantis par obligations simples auprès de différentes banques Raiffeisen.

Créances hypothécaires

Les nouveaux prêts et compléments hypothécaires se sont élevés à CHF 4'357'006.75 alors que les remboursements se sont montés à CHF 5'355'638.25.

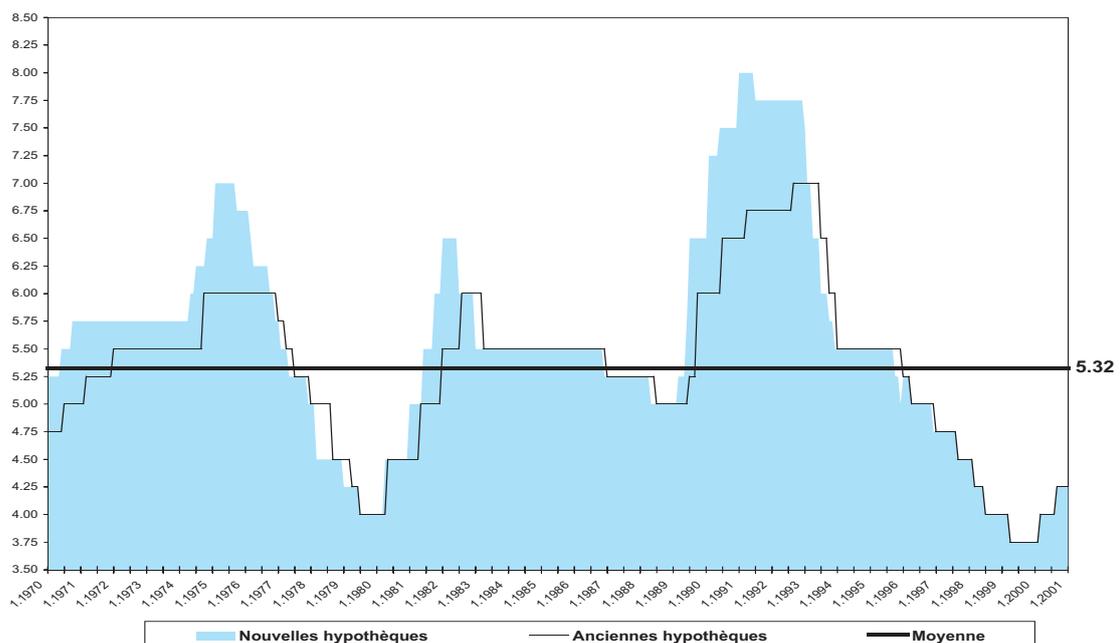
La répartition des créances hypothécaires, en fonction du type de gage, s'établit, au 31 décembre, de la manière suivante :



En 2000, les taux hypothécaires ont subi, au 1er mars et au 1er septembre, une hausse d'un quart pour cent. Les taux ont été portés de 3³/₄ % à 4¹/₄ %.

Le rendement net des créances hypothécaires s'est élevé à 3.89 % (1999 : 3.77 %).

EVOLUTION DU TAUX DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES ACCORDÉES À DES TIERS



Prêts aux corporations de droit public

Au cours des dernières années, la Caisse a accordé à diverses institutions de droit public des prêts qui se répartissent en trois catégories :

- ▣ celles à taux variables (non remboursables pendant 5 ans), dont le taux d'intérêt a été porté de 3³/₄% à 4¹/₄% dès le 1er septembre 2000;
- ▣ celles à taux variables (sans la clause de non remboursement), dont le taux d'intérêt a également été porté de 3³/₄% à 4¹/₄% dès le 1er septembre 2000;

- ▣ celles à taux fixes d'une durée de 3 à 10 ans. Les taux d'intérêts sont fixés au moment de l'octroi du prêt et ne varient plus durant toute la durée de ce dernier. En 2000, les taux ont été fixés en tenant compte du marché des obligations et des conditions des établissements bancaires. Toutefois, la Caisse n'a pas accordé de prêts en-dessous de 4%.

Le rendement net des diverses catégories ci-dessus s'est élevé à 4.40 % (1999: 4.55 %).

Prêts divers

Au 31 décembre 2000, la Caisse a un prêt divers à taux fixe de **CHF 1'000'000.00**

Investissements non-traditionnels

En 2000, ceux-ci sont constitués par :

Capital démarrage / développement	CHF	2'828'323.40
Private Equity (placements dans des sociétés non cotées en bourse)	CHF	9'424'614.10
Soutien économique	CHF	621'206.00
	CHF	12'874'143.50

Le taux de rendement net des investissements non traditionnels s'est élevé à 58.03 % (1999: 4.19%)

Avances AVS à récupérer

Le compte avances AVS à récupérer a évolué, en 2000, de la manière suivante :

Solde à nouveau au 1er janvier		CHF	3'067'613.90
Avances AVS en cours de paiements	CHF	684'060.30	
Avances AVS en cours de remboursements	CHF	-423'501.85	
Charges sur avances AVS (*)	CHF	-81'290.00	
Produits sur avances AVS (**)	CHF	10'322.50	CHF 189'590.95
Solde au 31 décembre		CHF	3'257'204.85

* Il s'agit des avances non restituées par les bénéficiaires décédés avant l'échéance de la restitution.

** Ces produits sont constitués des intérêts versés par les bénéficiaires parvenant au terme de leurs remboursements.

6. Titres

Après cinq très bonnes années boursières, l'exercice 2000 peut être considéré comme une période de consolidation, comparable à 1994 et 1990.

	2000	1999
Indice Pictet LPP (40% actions)	+ 0.52%	+ 13.84%
Indice Pictet LPP (60% actions)	- 1.63%	+ 21.50%
Performance brute de la CIP (56,5 % actions)	+ 0.48%	+ 13.90%

- ▣ La bonne diversification des placements a permis à la Caisse d'enregistrer un rendement comptable supérieur à la moyenne historique de 6,023% (1989 à 2000);

- ▣ Le «coussin» de sécurité, constitué par les provisions et les réserves, a pleinement joué son rôle dans cette année difficile avec un total de 12.51% contre 20.72% en 1999.

7. Immobilier

Immeubles

Au 31 décembre 2000, la Caisse est propriétaire de 81 immeubles. Ceux-ci abritent 1'574 appartements,

27'471 m2 de surfaces commerciales et 2'105 places de parc et garages. La valeur au bilan a progressé de 0.81%. Cette augmentation résulte des opérations suivantes :

Solde à nouveau au 1er janvier		CHF 388'662'000.00
<i>Ventes:</i>		
Chablais 40, Lausanne	CHF -388'000.00	
Covets 77, Orbe	CHF -260'000.00	
Glycines 12, Chavannes/Renens	CHF -1'361'000.00	
Pré-du-Lac 57bis et ter, Yverdon-les-bains	CHF -2'869'000.00	
Consolidations, après constructions ou transformations de divers immeubles	CHF 9'505'409.90	
Divers travaux sur l'ensemble du parc immobilier	CHF 205'806.30	
Amortissements sur travaux	CHF -1'677'216.20	CHF 3'156'000.00
Solde au 31 décembre		CHF 391'818'000.00

La valeur économique des immeubles s'élève à CHF 394'484'570.00. Elle dégage une réserve latente de CHF 2'666'570.00.

Investissements sur immeubles en propriété

Solde au 1er janvier		CHF 6'384'377.65
	Augmentations	Transferts
Cerjat 9, Moudon (nouveau)	CHF 12'241.25	CHF 6'120.60
Cerjat 11, Moudon (nouveau)	CHF 12'177.25	CHF 6'088.60
Condémine, La Tour-de-Peilz (nouveau)	CHF 1'795'363.60	
Cours 7-9, Lausanne	CHF 1'285'360.50	CHF 5'668'603.50
Métier 1, Prilly	CHF 2'305'880.60	CHF 4'304'435.25
Neuchâtel 37, Yverdon-les-Bains	CHF 210.60	CHF 105.30
WTC, Lausanne	CHF 361'678.20	CHF 364'258.20
	CHF 5'772'912.00	CHF 10'349'611.45
Augmentations		CHF 5'772'912.00
Transfert au compte Immeubles		CHF -9'505'409.90
Transfert au compte Entretien des immeubles		CHF -844'201.55
Solde au 31 décembre 2000		CHF 1'807'678.20

Compte tenu des produits et charges des immeubles ainsi que de l'attribution au Fonds d'amortissement des

immeubles, le rendement net des immeubles s'élève à 2.83% (1999: 3,52 %).

8. Fonds, provisions et réserves

Provision pour risques sur titres

Compte tenu de la réserve latente (11.68%) et de la provision sur titres (0.83%), le Conseil d'administration a estimé qu'il n'y avait pas matière à augmenter cette provision.

Provision pour débiteurs douteux

Cette provision d'un montant de CHF 3'500'000.00 concerne les créances hypothécaires.

Pour les investissements non-traditionnels, la valeur économique estimée reste sensiblement supérieure à la valeur comptable. Toutefois, une provision pour risques spécifiques ou de marché de CHF 2'000'000.00 a été constituée grâce à l'excellent résultat 2000 de cette catégorie de placement.

Dès cette année, une provision de CHF 100'000.00 a été créée pour les débiteurs douteux de l'immobilier, cette dernière est calculée sur les risques effectifs.

Fonds d'amortissement des immeubles

En 2000, une attribution de CHF 1'984'672.90 a été enregistrée. Elle a été calculée sur le capital moyen des immeubles, au taux de 0.5%.

En 2000, une attribution complémentaire de CHF 4'834'000.00 a été décidée par le Conseil d'administration.

Ce fonds est également utilisé pour couvrir diverses dépenses de rénovation de notre patrimoine immobilier. Le prélèvement à ce titre s'est élevé à CHF 818'672.90.

Fonds de solidarité

Les dispositions concernant ce fonds sont définies aux art. 109 ss des Statuts. En 2000, il a enregistré les opérations suivantes :

Solde au 1er janvier			CHF	5'150'525.56
Finances d'entrée	CHF	278'601.30		
Répartition d'excédents «assurance minimale»	CHF	172'701.20		
Intérêts 3.5%	CHF	186'256.34		
Prestations périodiques	CHF	-94'181.60		
Frais funéraires	CHF	-14'952.85	CHF	528'424.39
Solde au 31 décembre			CHF	5'678'949.95

Capital de couverture

Ce capital de couverture est constitué :

- ◆ du fonds des pensions (art. 135), destiné à couvrir les diverses prestations de la Caisse;
- ◆ du fonds de compensation (art. 136), lequel enregistre le surplus de rendement net par rapport au taux technique de 3.5%. Ce fonds permet d'accorder, le cas échéant, des allocations de renchérissement aux pensionnés et sert également à couvrir les risques provenant notamment d'une longévité accrue;
- ◆ du fonds des allocations de renchérissement (art. 137), qui assure le paiement des allocations de renchérissement en cours.

Les allocations accordées, ces dix dernières années, sont les suivantes :

6%	au 1er janvier 1991
3%	au 1er janvier 1992
2.5%	au 1er janvier 1993
2%	au 1er janvier 1994
2%	au 1er janvier 1996
0.5%	au 1er janvier 1997
0.5%	au 1er janvier 1998
1.25%	au 1er janvier 2000
1.5%	au 1er janvier 2001

L'augmentation nette, détaillée à la note 21.1, s'est élevée à CHF 91'554'257.24.

9. Rendement moyen des capitaux

Le rendement moyen net des capitaux est détaillé à la note 8.1. Son total s'est élevé à CHF 79'023'933.97. Le capital moyen soumis au rendement correspond à la moyenne des capitaux au début et à la fin de l'année.

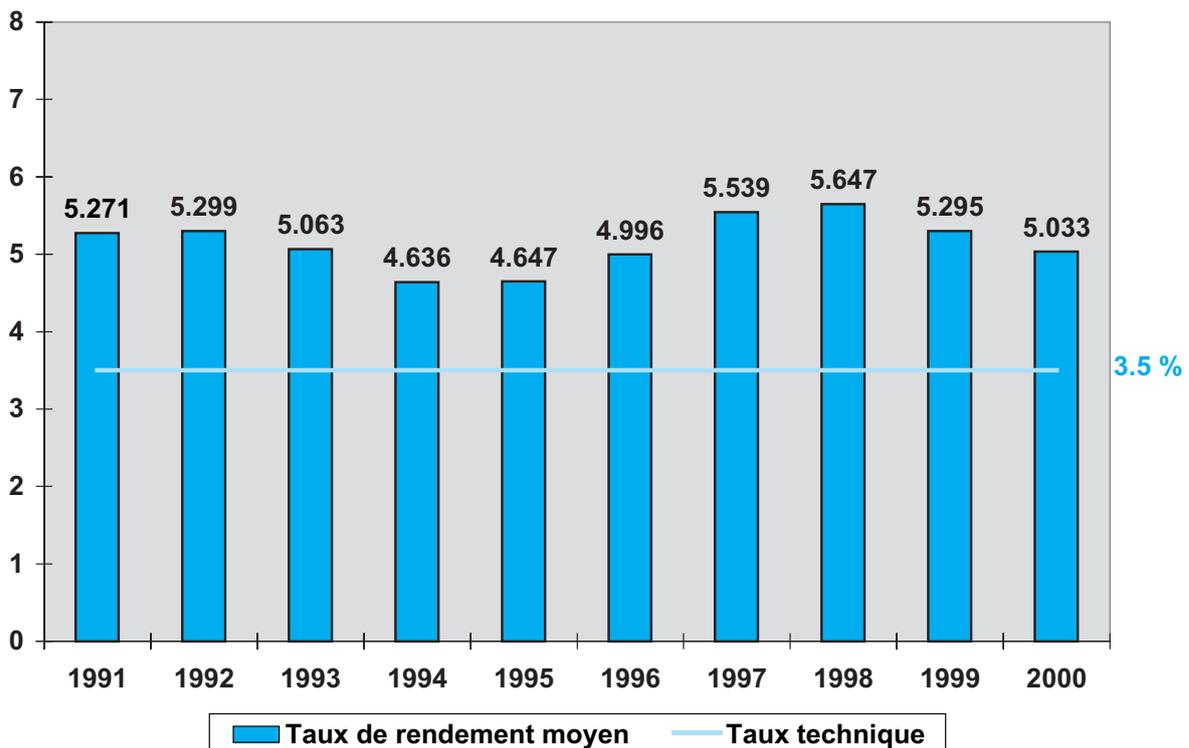
Les capitaux pris en compte sont le capital de couverture, le Fonds de solidarité, le Fonds d'amortissement des immeubles et les provisions. La somme de ces capitaux, au 1er janvier 2000 s'élevait à

CHF 1'519'749'460.92 et à CHF 1'620'182'142.55 au 31 décembre 2000. La moyenne est donc de CHF 1'569'965'801.73.

Le taux de rendement moyen net des capitaux s'établit comme il suit :

$$\frac{79'023'933.97}{1'569'965'801.73} = 5.033\%$$

L'évolution de ce taux de rendement, au cours de ces dix dernières années, a été la suivante :



10. Répartition des placements

Les art. 50 ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces normes permettent de garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Conformément aux nouvelles normes de l'OPP2 du 01.04.2001, le Conseil d'Administration a adopté une nouvelle allocation stratégique au 31.12.2005. En particulier, les normes suivantes ont été revues :

- ▣ l'exposition en monnaies étrangères a été fixée à 35%
- ▣ la part des investissements non traditionnels a été portée à 3%

De plus, le Conseil d'administration a édicté un nouveau règlement de placement dans l'esprit de l'article 59a OPP2. Il est entré en vigueur le 15 mars de cette année.

Valeurs nominales	Limites OPP2	Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.2000		Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.1999	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Liquidités	100	92'054'637.93	5.66	78'378'787.95	5.14
Obligations et autres créances suisses	100	338'269'454.35	20.81	361'754'242.00	23.74
Titres de gages immobiliers	75	97'327'328.95	5.99	98'325'960.45	6.45
Obligations étrangères en CHF	30	0.00	0.00	48'235'038.00	3.17
Obligations étrangères en ME	20	238'547'440.00	14.68	183'025'770.82	12.01
Valeurs réelles					
Actions étrangères	25	228'745'201.45	14.07	173'520'353.54	11.38
Actions suisses	30	223'872'892.08	13.77	180'890'764.72	11.86
Investissements non-traditionnels		12'874'143.50	0.79	4'970'647.00	0.33
Immeubles	50	393'625'678.20	24.21	395'046'377.65	25.92
		1'625'316'776.46	100.00	1'524'147'942.13	100.00

11. Performance globale de la Caisse

Le calcul de la performance globale des actifs permet au Conseil de se forger une opinion du résultat de ses

investissements. Afin de garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par un consultant externe indépendant. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et comptable.

	2000	1999	Moyenne
Performance brute de la CIP	3.65%	10.42%	7.04%
Performances brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle	3.40%	9.49%	6.45%
Performances Indice Pictet OPP2 fortune globale	2.74%	4.48%	3.61%

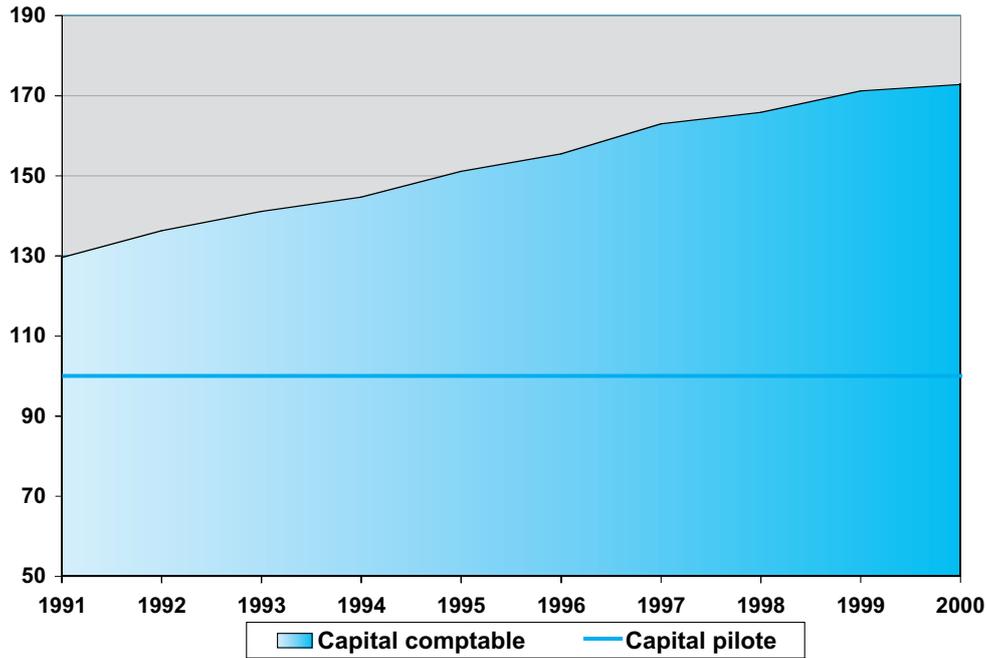
12. Capital pilote

Selon les dispositions de l'art. 139, la Caisse doit disposer d'un capital pilote minimum égal au montant

le plus élevé résultant de l'une des deux multiplications suivantes :

a) 14,3 fois les cotisations ordinaires annuelles mentionnées à l'art. 29, al. 1, lit a), enregistrées durant l'exercice :	57'926'948.50 x 14.3 =	828'355'363.55
b) 11.5 fois le montant des prestations servies effectivement durant l'exercice (art. 36, lettres a) à e) et 40):		
Pensions de retraites	39'407'509.15	
Pensions d'invalidité	9'073'780.40	
Prestations au conjoint survivant	6'954'151.80	
Pensions d'enfant	987'157.30	
Allocations de renchérissement	7'546'150.55	
	<u>63'968'749.20</u> x 11.5 =	735'640'615.80
Capital au bilan pour les comptes d'assurances :		1'431'358'538.26
Capital pilote minimum :		- 828'355'363.55
Excédent :		603'003'174.71

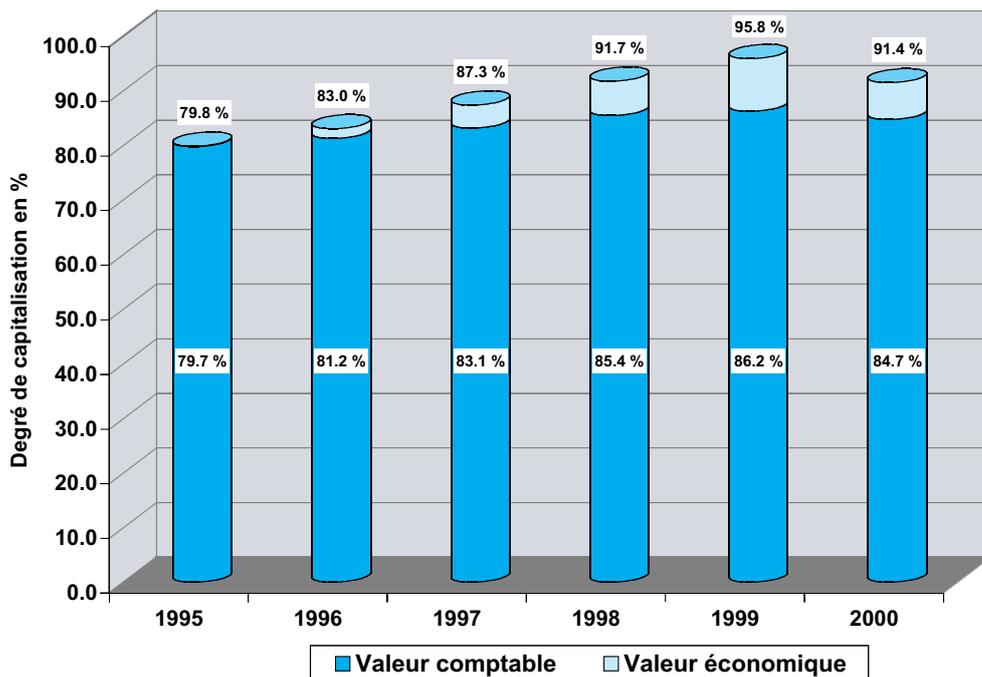
CAPITAL COMPTABLE EN % DU CAPITAL PILOTE



L'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) a uniformisé la méthode de calcul des prestations de sortie en primauté des prestations (valeur actuelle des prestations acquises). Cette don-

née ajoutée à la valeur actuelle des pensions en cours permet de déterminer les réserves nécessaires. Ces réserves rapportées aux avoirs disponibles donnent le degré de capitalisation.

DEGRÉ DE CAPITALISATION



Jusqu'en 1999, la valeur en capital des pensions en cours était déterminée à l'aide des tables actuarielles EVK 1990. Les nouvelles base EVK 2000 disponibles depuis novembre dernier et qui tiennent compte des expériences les plus récentes concernant l'augmentation de la longévité humaine ont été utilisées pour la première fois en 2000.

L'augmentation de la valeur en capital des pensions en cours découlant exclusivement du changement de base est de CHF 27 millions, soit 3,1%.

Le tableau comparatif suivant permet de mesurer l'impact du changement de bases sur le degré de capitalisation:

Réserves disponibles	Degré de capitalisation 1999 avec EVK 1990	Degré de capitalisation 2000 avec EVK 1990	Degré de capitalisation 2000 avec EVK 2000
Valeur comptable	86.2%	86.0%	84.7%
Valeur économique	95.8%	92.8%	91.4%

Chiffres 2000

Valeur en capital exprimée en millions de francs :

Réserves nécessaires :

Pensions en cours	885.30
Prestations de sorties	<u>991.59</u>
Total	1'876.89

Réserves disponibles :

En valeurs comptables	1'590.47
En valeurs réelles	1'716.04

CONCLUSIONS

Des sentiments de gratitude sont adressés à notre Caisse gérante, Les Retraites Populaires, plus particulièrement à sa direction et aux collaborateurs qui assu-

rent la gestion de notre Caisse. L'excellence des relations que nous entretenons sont le reflet de notre mutuelle confiance.

Compte de profits et pertes

(en CHF)

	Notes	2000	1999
Produits			
Ressources	1	113'089'787.65	103'184'055.25
Commissions de gérance et placement des capitaux	2	1'128'879.92	1'144'197.28
Produits à court terme	3	999'932.05	278'478.86
Produits sur prêts à long terme	4	12'374'310.75	13'159'696.50
Produits sur investissements non-traditionnels	5	7'149'799.99	743'384.50
Produits des titres	6	78'900'699.15	65'311'116.27
Produits des immeubles	7	27'730'349.95	25'772'202.75
Prélèvements de divers fonds, provisions et réserves	8	927'807.35	94'750.00
Prélèvements au capital de couverture	8	116'644'335.73	102'149'923.75
		358'945'902.54	311'837'805.16

Charges

Prestations	1	97'869'611.55	90'429'145.60
Frais généraux	2	3'254'162.01	3'130'885.96
Frais financiers	2	36'146.35	36'540.77
Charges à court terme	3	55'630.50	5'537.30
Charges sur prêts à long terme	4	137'939.75	405'673.55
Charges sur investissements non-traditionnels	5	110'374.36	665'604.67
Charges sur titres	6	28'926'125.42	14'178'896.43
Charges des immeubles	7	10'551'087.89	10'011'271.45
Attributions à divers fonds, provisions et réserves	8	9'806'231.74	2'321'533.57
Attributions au capital de couverture	8	208'198'592.97	190'652'715.86
		358'945'902.54	311'837'805.16

Bilan au 31 décembre

(en CHF)

	Notes	2000	1999
Actif			
Disponibilités	9	23'265'942.32	48'218'115.73
Débiteurs et créances à court terme	10	52'128'879.47	13'033'753.13
Comptes transitoires	11	16'659'816.14	17'126'919.09
Débiteurs et prêts à long terme	12	278'546'783.30	291'530'202.45
Investissements non-traditionnels	13	12'874'143.50	4'970'647.00
Titres	14	848'215'533.53	754'221'927.08
Immeubles	15	393'625'678.20	395'046'377.65
		1'625'316'776.46	1'524'147'942.13

Passif

Créanciers à court terme	16	541'595.11	788'674.36
Comptes transitoires	17	4'593'038.80	3'609'806.85
Provisions diverses	18	12'600'000.00	10'250'000.00
Fonds d'amortissement des immeubles	19	11'430'000.00	5'430'000.00
Fonds divers	20	5'678'949.95	5'150'525.56
Capital de couverture	21	1'590'473'192.60	1'498'918'935.36
		1'625'316'776.46	1'524'147'942.13

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 15 mars 2001

Au nom du Conseil d'administration

Jean-Pierre JOTTERAND
Président

Pierre GASSER
Secrétaire

Certifiés conformes aux écritures le 14 mars 2001

Pour la Caisse intercommunale de pensions
Les Retraites Populaires

Claude RICHARD
Directeur général

Roger BORNAND
Directeur

Principes comptables et d'évaluation

Disponibilités

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes effectivement dues à la Caisse. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Débiteurs et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la Caisse.

Débiteurs et prêts à long terme - Investissements non-traditionnels

Les débiteurs et prêts à long terme représentent les sommes effectivement dues à la Caisse; les actions et créances des investissements non-traditionnels sont comptabilisés au prix de revient.

Des amortissements ou des provisions ont été enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

Titres

Obligations et autres créances

Les obligations et autres créances sont évaluées à la valeur nominale. Les obligations en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année. Les parts de fonds de placement et les mandats de gestion sont inscrits au bilan à hauteur du capital investi par la Caisse, mais au maximum à la valeur boursière.

Actions

Les actions, parts de fonds de placement et mandats de gestion sont estimés globalement à la valeur investie par la Caisse, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Provision pour risques sur titres

Cette provision, figurant au passif du bilan, est destinée à se prémunir contre le risque de volatilité des marchés financiers.

Immeubles

Les immeubles sont portés au bilan au prix de revient sous déduction des amortissements nécessaires économiquement. Les investissements sur immeubles sont généralement augmentés des intérêts intercalaires calculés.

Le Fonds d'amortissement des immeubles figurant au passif du bilan est destiné à couvrir des dépenses de rénovation. Au 31 décembre, une attribution de 0.5 % du capital moyen des immeubles est enregistrée dans ce fonds.

Informations générales sur la Caisse intercommunale de pensions

A. Généralités

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après : CIP), crée par l'Union des communes vaudoises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

La CIP est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 5 septembre 1923.

Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle, au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

B. Organes

Assemblée des délégués (art. 113 ss des Statuts)

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les représentants des employeurs et par les représentants des assurés. Le président du Conseil préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire et les scrutateurs.

Conseil d'administration (art. 122 ss des Statuts)

La CIP est administrée par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués à l'exception du représentant de l'Etat. Cette élection a lieu dans l'année qui suit le renouvellement des autorités communales et pour une durée de quatre ans. Il est composé de sept membres à savoir, un représentant de l'Etat, trois membres représentant les employeurs et trois membres représentant les assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Les membres du Conseil d'administration désignent le président et le secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

Au 1er janvier 2001, il se compose de :

Président	: Jean-Pierre JOTTERAND , directeur, Lavigny
Vice-Président	: Michel TILLE , syndic, Ormont-Dessous (jusqu'au 31 décembre 2000)
Secrétaire (hors conseil)	: Pierre GASSER , notaire, Grandson
Représentant de l'État	: Jean-Paul CHAUDET , viticulteur, Rivaz
Membres	: Francis HOSTETTLER , secrétaire municipal, Yvonand Claude RECORDON , syndic, Orbe Christian GOLAY , municipal, Moudon Dominique KASER , boursier communal, Puidoux
Suppléants	: Jean-Claude VUFFRAY , municipal, Nyon Patrice BOCQUET , syndic, Prilly (siège ad interim dès le 1er janvier 2001) Olivier PICCARD , municipal, Payerne Etienne POGET , préposé au contrôle des habitants, Nyon Claude EMERY , boursier communal, Ecublens Didier TENTHOREY , adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains

Commission de vérification des comptes (art. 129 des Statuts)

La commission de vérification des comptes pour l'exercice 2000 est composée de:

Employeurs	: Commune du Chenit Les Ligues de la santé
Assurés	: Commune de Leysin Commune de Lussy-sur-Morges

Gérance (art. 130 des Statuts)

La gérance de la Caisse est confiée aux Retraites Populaires.

C. Organe de révision (art. 134 des Statuts)

Le Conseil a désigné la société **FIDUCIAIRE INTERMANDAT SA**, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

D. Expert agréé (art. 141 des Statuts)

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par :

Meinrad **PITTET**, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève

Placement de la fortune

E. Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation stratégique des actifs à cinq ans. Chaque année, il fixe les limites pour les différents véhicules de placements. Des comités de valeurs mobilières, de valeurs immobilières et des investissements non-traditionnels, ainsi que les divisions Finances et Immobilier des Retraites Populaires œuvrent dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont déterminées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) en matière de placements.

F. Instruments financiers dérivés

Des placements en obligations étrangères en monnaies étrangères ont été entièrement prémunis contre les risques de change en faveur du franc suisse par le biais d'opérations à terme en devises.

Au 31 décembre 2000, diverses opérations concernant des instruments financiers dérivés étaient en cours (Note 14.3).

G. Mandats de gestion

Une partie de la fortune de la Caisse a été déposée auprès d'instituts bancaires avec lesquels un contrat de gestion de fortune a été conclu. Les rapports périodiques de ces différents instituts font l'objet d'un contrôle par un organe de révision indépendant nommé par la CIP.

H. Mouvement des assurés (y compris l'assurance minimale)

			Dont assurance minimale	
Effectif au 01.01.2000		6232		127
Augmentation				
Nouveaux	1077		225	
Réactivés	<u>32</u>	1109	<u>2</u>	227
Diminution				
Démissions	-594		-212	
Décès sans prestation	-2		0	
Décès avec prestations	-2		0	
Invalides	-74		-2	
Retraités	<u>-142</u>	-814	<u>-1</u>	-215
Effectif au 01.01.2001		<u>6527</u>		<u>139</u>

1 RESSOURCES

Cotisations et contributions diverses

Finances d'entrée (art. 28)

278'601.30

219'470.00

Cotisations annuelles

Cotisations ordinaires (art. 29, al. 1a)

57'926'948.50

55'335'700.30

Contributions spéciales (art. 29, al. 1b)

28'963'474.25

27'667'850.15

Cotisations et contributions (art. 25)

192'817.30

184'610.70

87'083'240.05

83'188'161.15

Contributions de rachat (art. 30 ss)

23'858'665.30

18'435'544.55

Cotisations des membres libres (art. 148)

0.00

13'518.40

Versements anticipés remboursés (art. 93i)

En 2000, 7 pour l'accession à la propriété

547'159.75

210'324.25

Produits sur avances AVS (art. 90)

2 avances remboursées par les bénéficiaires

10'322.50

3'235.00

Subsides du Fonds de garantie LPP (s/LPP)

193'212.00

146'106.95

Répartition d'excédents « assurance minimale »

172'701.20

0.00

Indemnités uniques des employeurs (art. 12)

55'391.10

0.00

Allocations de renchérissement (art. 41)

890'494.45

967'694.95

113'089'787.65

103'184'055.25

Somme des traitements cotisants

362'846'833.00

346'617'338.00

1 PRESTATIONS**Prestations de la Caisse****Pensions de retraite**

Pensions viagères	39'240'080.15		36'641'159.35	
Allocations de renchérissement CIP	4'938'503.00		4'593'085.30	
Allocations exceptionnelles	167'429.00		187'976.55	
Suppléments temporaires	2'471'665.30	46'817'677.45	2'416'759.25	43'838'980.45

Pensions d'invalidité

Pensions temporaires	649'764.85		677'907.80	
Allocations de renchérissement CIP	4'078.75		223.10	
Suppléments temporaires	139'134.85		211'658.30	
Pensions définitives	8'382'176.95		7'370'940.80	
Allocations de renchérissement CIP	757'835.20		658'891.95	
Allocations exceptionnelles	41'838.60		43'518.60	
Suppléments temporaires	343'065.05	10'317'894.25	363'108.15	9'326'248.70

Pensions de conjoint survivant

Pensions viagères	6'723'579.40		6'218'238.95	
Allocations de renchérissement CIP	1'786'387.85		1'664'085.20	
Allocations exceptionnelles	230'572.40		242'173.20	
Allocations de conjoint survivant	0.00	8'740'539.65	0.00	8'124'497.35

Pensions d'enfant

Pensions	987'157.30		967'707.30	
Allocations de renchérissement CIP	59'345.75	1'046'503.05	54'845.30	1'022'552.60

Charges sur avances AVS

4 avances non remboursées suite au décès des bénéficiaires		81'290.00		34'064.50
--	--	------------------	--	------------------

Prestations du Fonds de solidarité

Prestations mensuelles	94'181.60		83'691.75	
Allocations uniques	0.00		3'360.60	
Frais funéraires	14'952.85	109'134.45	7'697.65	94'750.00

Prestations de sortie (art. 79 ss)

En 2000, 382 assurés ont démissionné sans avoir droit à une pension

	23'059'909.50		20'483'093.80
--	----------------------	--	----------------------

Report

	90'172'948.35		82'924'187.40
--	----------------------	--	----------------------

Notes

	2000	1999
Report		82'924'187.40
Versements anticipés		
a) En 2000, 75 pour l'accession à la propriété	5'795'388.35	5'188'471.65
b) En 2000, 11 ensuite d'un divorce	804'563.40	1'147'064.60
	6'599'951.75	6'335'536.25
Contributions au Fonds de garantie LPP	206'217.00	201'727.00
Allocations de renchérissement (art. 41)	890'494.45	967'694.95
	97'869'611.55	90'429'145.60

Résultat Ressources - Prestations

	2000	1999	Différences
Ressources	113'089'787.65	103'184'055.25	9'905'732.40
Prestations	-97'869'611.55	-90'429'145.60	-7'440'465.95
	15'220'176.10	12'754'909.65	-2'465'266.45

2 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2000	1999
Frais généraux	3'254'162.01	3'130'885.96
Frais financiers	36'146.35	36'540.77
	3'290'308.36	3'167'426.73
Commissions de gérance et de placement des capitaux	-1'128'879.92	-1'144'197.28
Frais d'administration	2'161'428.44	2'023'229.45

2.1 Ces commissions de gérance et de placement de capitaux résultent d'une calculation interne permettant à chaque catégorie de placement d'enregistrer des charges comparables, qu'elles soient gérées en interne ou en externe.

	2000	1999
2.2 Frais d'administration en % des traitements cotisants	0.596%	0.584%

Notes

	2000		1999	
3 Produits à court terme				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	990'283.50		278'255.06	
des crédits de construction	9'648.55	999'932.05	223.80	278'478.86
3 Charges à court terme				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	-55'630.50		-5'498.05	
des crédits de construction	0.00	-55'630.50	-39.25	-5'537.30
Résultat		944'301.55		272'941.56

4 Produits sur prêts à long terme				
Produits sur comptes à terme plus de 12 mois	210'781.25		201'281.25	
Produits sur créances hypothécaires	4'043'752.95		3'942'787.75	
Intérêts de retard	2'955.45		3'988.45	
Créances recouvrées	57'250.00		147'189.25	
Produits sur prêts aux corporations de droit public	7'985'821.10		8'790'699.80	
Produits sur prêts divers	73'750.00	12'374'310.75	73'750.00	13'159'696.50
4 Charges sur prêts à long terme				
Frais sur créances hypothécaires	-48'958.65		-49'283.00	
Pertes sur débiteurs hypothécaires	0.00		-261'322.25	
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-85'631.10		-91'718.30	
Frais sur prêts divers	-3'350.00	-137'939.75	-3'350.00	-405'673.55
Résultat		12'236'371.00		12'754'022.95

5 Produits sur investissement non-traditionnels				
Produits sur investissements non-traditionnels	57'655.64		74'535.50	
Gains sur investissements non-traditionnels	7'092'144.35	7'149'799.99	668'849.00	743'384.50
5 Charges sur investissements non-traditionnels				
Frais sur investissements non-traditionnels	-110'374.36		-4'087.17	
Pertes sur investissements non-traditionnels	0.00	-110'374.36	-661'517.50	-665'604.67
Résultat		7'039'425.63		77'779.83

	2000		1999
6 Produits des titres			
Intérêts sur obligations suisses	9'106'993.03		9'744'277.56
Gains sur obligations suisses	433'164.96		8'168.27
Intérêts sur obligations étrangères en CHF	383'453.00		2'642'012.85
Gains sur obligations étrangères en CHF	629'803.00		1'997'233.00
Dividendes sur actions suisses	4'174'608.50		3'213'815.00
Gains sur actions suisses	21'718'614.36		11'117'673.25
Dividendes sur actions étrangères	1'998'819.61		1'941'412.40
Gains sur actions étrangères	21'225'081.04		18'869'766.27
Intérêts sur obligations étrangères en ME	10'484'607.00		9'342'897.00
Gains sur obligations étrangères en ME	8'745'554.65	78'900'699.15	6'433'860.67
			65'311'116.27
6 Charges sur titres			
Frais de gestion sur obligations suisses	-166'492.70		-126'718.70
Amortissements sur achats obligations suisses	-762'000.00		-459'000.00
Frais de gestion sur obligations étrangères en CHF	-66'958.90		-453'828.13
Pertes sur obligations étrangères en CHF	-1'075'935.00		-5'403'172.00
Frais de gestion sur actions suisses	-506'407.24		-322'717.94
Pertes sur actions suisses	-2'745'217.70		-85'865.50
Frais de gestion sur actions étrangères	-1'507'560.91		-1'511'615.98
Pertes sur actions étrangères	-10'681'120.94		-3'455'313.80
Frais de gestion sur obligations étrangères en ME	-1'353'999.76		-854'748.88
Pertes sur obligations étrangères en ME	-10'060'432.27	-28'926'125.42	-1'505'915.50
			-14'178'896.43
Résultat		49'974'573.73	51'132'219.84

Notes

	2000	1999
7 Produits des immeubles		
Revenus des immeubles	26'751'560.50	25'618'838.75
Intérêts s/investissements s/immeubles en propriétés	68'789.45	153'364.00
Gains sur ventes immeubles	910'000.00	0.00
	27'730'349.95	25'772'202.75
7 Charges des immeubles		
Entretien des immeubles	-8'607'871.69	-9'999'609.30
Amortissement sur travaux	-1'677'216.20	-11'662.15
Pertes sur ventes immeubles	-266'000.00	0.00
	-10'551'087.89	-10'011'271.45
Résultat	17'179'262.06	15'760'931.30
8 Prélèvements de divers fonds, provisions et réserves		
Provision pour débiteurs douteux	0.00	0.00
Fonds d'amortissement des immeubles	-818'672.90	0.00
Fonds de solidarité	-109'134.45	-94'750.00
	-927'807.35	-94'750.00
8 Attributions à divers fonds provisions et réserves		
Provision pour débiteurs douteux	350'000.00	0.00
Provision pour investissements non-traditionnels	2'000'000.00	0.00
Fonds d'amortissement des immeubles	6'818'672.90	1'930'000.00
Fonds de solidarité	637'558.84	391'533.57
	9'806'231.74	2'321'533.57
Résultat	8'878'424.39	2'226'783.57
8 Prélèvements au capital de couverture		
Fonds des pensions	-92'614'140.46	-85'562'996.53
Fonds de compensation	-16'484'044.72	-9'615'796.37
Fonds des allocations de renchérissement	-7'546'150.55	-6'971'130.85
	-116'644'335.73	-102'149'923.75
8 Attributions au capital de couverture		
Fonds des pensions	157'739'923.46	145'901'666.24
Fonds de compensation	30'930'970.96	32'395'503.77
Fonds des allocations de renchérissement	19'527'698.55	12'355'545.85
	208'198'592.97	190'652'715.86
Résultat	91'554'257.24	88'502'792.11

8.1 Rendement net des capitaux

Résultat net sur produits à court terme		944'301.55		272'941.56
Résultat net sur prêts à long terme	12'236'371.00		12'754'022.95	
Attribution à la provision pour débiteurs douteux	-250'000.00	11'986'371.00	0.00	12'754'022.95
Résultat net investissements non-traditionnels	7'039'425.63		77'779.83	
Attribution à la provision pour investissements non-traditionnels	-2'000'000.00	5'039'425.63	0.00	77'779.83
Résultat net sur titres	49'974'573.73		51'132'219.84	
Attribution à la provision pour risques sur titres	0.00	49'974'573.73	0.00	51'132'219.84
Résultat net sur immeubles	17'179'262.06		15'760'931.30	
Attribution au Fonds d'amortissement des immeubles	-6'818'672.90		-1'930'000.00	
Attribution à la provision pour débiteurs douteux	-100'000.00		0.00	
Prélèvement du Fonds d'amortissement des immeubles	818'672.90	11'079'262.06	0.00	13'830'931.30
		79'023'933.97		78'067'895.48

8.2 Attribution du rendement net des capitaux

Au Fonds des pensions		44'918'443.94		42'760'578.66
Au Fonds de solidarité		186'256.34		172'063.57
Au Fonds des allocations de renchérissement en cours		3'043'653.83		2'739'749.48
Au Fonds de compensation		30'875'579.86		32'395'503.77
		79'023'933.97		78'067'895.48

Notes Actif

	2000	1999	Différences
9 Disponibilités			
Chèques postaux	17'375'090.14	22'764'335.23	-5'389'245.09
Banques comptes courants	5'890'852.18	25'453'780.50	-19'562'928.32
	23'265'942.32	48'218'115.73	-24'952'173.41
10 Débiteurs à court terme			
Retraites Populaires	3'593'719.07	638'974.39	2'954'744.68
Administration Fédérale des Contributions	1'714'245.95	1'203'658.34	510'587.61
Banques comptes à terme moins de 12 mois	40'000'000.00	5'000'000.00	35'000'000.00
Annuités à percevoir	5'959'460.45	5'160'318.30	799'142.15
Gérants	460.85	2'023.50	-1'562.65
Chauffage	347'406.60	213'869.30	133'537.30
Débiteurs pour travaux immobilier à refacturer	491'238.45	707'895.70	-216'657.25
Comptes en suspens	22'348.10	28'470.60	-6'122.50
Crédits de construction	0.00	78'543.00	-78'543.00
	52'128'879.47	13'033'753.13	39'095'126.34
11 Actifs transitoires			
Intérêts courus sur titres et divers	5'661'550.74	5'850'921.79	-189'371.05
Loyers à recevoir	662'377.45	496'556.45	165'821.00
Autres transitoires	10'335'887.95	10'779'440.85	-443'552.90
	16'659'816.14	17'126'919.09	-467'102.95
12 Débiteurs et prêts à long terme, participations			
Banques comptes à terme plus de 12 mois	5'700'000.00	5'700'000.00	0.00
Créances hypothécaires	97'327'328.95	98'325'960.45	-998'631.50
Prêts aux corporations de droit public	171'262'249.50	183'436'628.10	-12'174'378.60
Prêts divers	1'000'000.00	1'000'000.00	0.00
Avances AVS à récupérer	3'257'204.85	3'067'613.90	189'590.95
	278'546'783.30	291'530'202.45	-12'983'419.15
13 Investissements non-traditionnels	12'874'143.50	4'970'647.00	7'903'496.50
13.1 Valeurs économiques des investissements non-traditionnels	16'309'969.00	8'012'123.00	8'297'846.00
13.2 Réserve latente sur investissements non-traditionnels	3'435'825.50	3'041'476.00	394'349.50

13.3 La valeur économique des investissements non-traditionnels est déterminée en tenant compte des cours de clôtures, des dernières valeurs nettes d'inventaires ou des valeurs comptables. En règle générale, une décote d'illiquidité de 20 % a été enregistrée.

Si ces nouveaux principes d'évaluation avaient été appliqués à fin 1999, ils auraient conduit à une augmentation de CHF 4'680'455.80 de la valeur économique à cette date.

Notes Actif

	2000	1999	Différences
14 Titres valeurs comptables			
Obligations suisses	157'050'000.00	168'550'000.00	-11'500'000.00
Obligations étrangères en CHF	0.00	48'235'038.00	-48'235'038.00
Obligations étrangères en ME	238'547'440.00	183'025'770.82	55'521'669.18
Actions étrangères	228'745'201.45	173'520'353.54	55'224'847.91
Actions suisses	223'872'892.08	180'890'764.72	42'982'127.36
	848'215'533.53	754'221'927.08	93'993'606.45
14.1 Titres valeurs boursières			
Obligations suisses	161'962'325.00	176'536'500.00	-14'574'175.00
Obligations étrangères en CHF	0.00	48'235'038.00	-48'235'038.00
Obligations étrangères en ME	238'547'440.00	184'129'547.00	54'417'893.00
Actions étrangères	248'830'236.28	241'835'087.40	6'995'148.88
Actions suisses	297'906'440.00	252'763'000.00	45'143'440.00
	947'246'441.28	903'499'172.40	43'747'268.88
14.2 Titres réserves latentes			
Obligations suisses	4'912'325.00	7'986'500.00	-3'074'175.00
Obligations étrangères en CHF	0.00	0.00	0.00
Obligations étrangères en ME	0.00	1'103'776.18	-1'103'776.18
Actions étrangères	20'085'034.83	68'314'733.86	-48'229'699.03
Actions suisses	74'033'547.92	71'872'235.28	2'161'312.64
	99'030'907.75	149'277'245.32	-50'246'337.57

Notes Actif

14.3 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS EN COURS

	Bénéfices non réalisés	Pertes non réalisées	Total
Obligations suisses	0.00	0.00	0.00
Obligations étrangères en ME	473'403.00	-477'896.00	-4'493.00
Actions étrangères	0.00	-445'094.86	-445'094.86
Actions suisses	0.00	0.00	0.00
TOTAL	473'403.00	-922'990.86	-449'587.86

Vente CAD 4'262'496.00 c/USD 2'782'500.00 du 31.10.00 valeur 25.01.01 au change de 0.6528

Perte non réalisée de CHF 102'488.00 comptabilisée (change du 31.12.00 à 0.6676451)

Vente EUR 3'294'415.00 c/JPY 325'000'000.00 du 19.12.00 valeur 28.02.01 au change de 98.6518

Perte non réalisée de CHF 375'408.00 comptabilisée (change du 31.12.00 à 106.66124)

Vente USD 2'782'500.00 c/CAD 4'183'048.00 du 20.10.00 valeur 25.01.01 au change de 1.5033

Bénéfice non réalisé de CHF 16'654.00 comptabilisé (change du 31.12.00 à 1.4978017)

Vente JPY 325'000'000.00 c/EUR 3'348'017.00 du 05.12.00 valeur 28.02.01 au change de 0.0103

Bénéfice non réalisé de CHF 456'749.00 comptabilisé (change du 31.12.00 à 0.00938)

Achat de 68 Futures à 10 DJ Euro Stoxx 50 à EUR 4'966.48 valeur 16.03.01

au change de 1.050867: Engagement CHF 5'095'089.98

Perte non réalisée de CHF 162'996.72 non comptabilisée (cours au 31.12.00 à 4'772.39 au change de 1.5198)

Achat de 31 Futures à 10 FTSE 100 à GBP 6'418.50 valeur 16.03.01

au change de 2.484: Engagement CHF 4'942'501.74

Perte non réalisée de CHF 282'098.14 non comptabilisée (cours au 31.12.00 à 6'222.50 au change de 2.4160)

Les contre-valeurs sont intégralement constituées conformément aux dispositions de l'art. 56a OPP2.

Les différences de change, non réalisées au 31 décembre 2000, ont été comptabilisées.

Notes Actif

	2000	1999	Différences
15 Immobilier valeur comptable			
Immeubles	391'818'000.00	388'662'000.00	3'156'000.00
Investissements sur immeubles en propriété	1'807'678.20	6'384'377.65	-4'576'699.45
	393'625'678.20	395'046'377.65	-1'420'699.45
15.1 Immobilier valeur de marché			
Immeubles	394'484'570.00	390'221'908.00	4'262'662.00
Investissements sur immeubles en propriété	1'807'678.20	6'384'377.65	-4'576'699.45
	396'292'248.20	396'606'285.65	-314'037.45
15.2 Immobilier réserve latente			
Immeubles	2'666'570.00	1'559'908.00	1'106'662.00
Investissements sur immeubles en propriété	0.00	0.00	0.00
	2'666'570.00	1'559'908.00	1'106'662.00

15.3 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché du parc immobilier au 31 décembre est basée sur la valeur de rendement. La calculation de cette valeur tient compte de l'état locatif au 1er janvier 2001, sous déduction des vacants considérés comme structurels. Le taux de capitalisation a été déterminé de la manière suivante:

Détermination du taux de rendement brut :

Taux de référence CIP	3.75 %
Bénéfice désiré	<u>1.00 %</u>
Taux de rendement net nécessaire	4.75 %
Frais de gestion et d'entretien des immeubles	<u>2.00 %</u>
Taux de rendement brut nécessaire	6.75 %

15.4 Le taux de référence CIP représente la moyenne entre le taux technique LPP de 4 % et le taux technique CIP de 3,5%.

15.5 32 cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles représentent un capital de CHF 59'410'000.00. Elles sont toutes libres de gage.

Notes Passif

	2000	1999	Différences
16 Créanciers à court terme			
Caisse de pensions de l'État de Vaud	77'802.21	145'738.76	-67'936.55
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	9'301.50	10'441.30	-1'139.80
Gérants	95'550.65	150'837.15	-55'286.50
Chauffage	350'455.25	481'657.15	-131'201.90
Comptes en suspens - pensionnés	8'485.50	0.00	8'485.50
	541'595.11	788'674.36	-247'079.25
17 Comptes transitoires			
Loyers perçus d'avance	605'613.90	612'012.05	-6'398.15
Autres transitoires	3'987'424.90	2'997'794.80	989'630.10
	4'593'038.80	3'609'806.85	983'231.95
18 Provisions			
Pour débiteurs douteux (art. 133)	3'600'000.00	3'250'000.00	350'000.00
Pour investissements non-traditionnels (art. 133)	2'000'000.00	0.00	2'000'000.00
Pour risques sur titres (art. 133)	7'000'000.00	7'000'000.00	0.00
	12'600'000.00	10'250'000.00	2'350'000.00
19 Fonds d'amortissement des immeubles (art. 133)	11'430'000.00	5'430'000.00	6'000'000.00

Le **Fonds d'amortissement des immeubles** est destiné à prendre en charge d'importants travaux de rénovations qui peuvent être effectués sur les immeubles et qui sont économiquement nécessaires. (CHF 818'672.90 en 2000).

Outre l'attribution de 0.5% CHF 1'984'672.90, une attribution complémentaire de CHF 4'834'000.00 a été enregistrée en 2000.

20 Fonds divers

Fonds de solidarité (art. 109)

5'678'949.95

5'150'525.56

528'424.39

5'678'949.95**5'150'525.56****528'424.39****21 Capital de couverture**

Fonds des pensions (art. 135)

1'338'406'226.26

1'273'280'443.26

65'125'783.00

Fonds de compensation (art. 136)

159'116'654.34

144'667'728.10

14'446'926.24

Fonds des allocations de renchérissement (art. 137)

92'952'312.00

80'970'764.00

11'981'548.00

1'590'473'192.60**1'498'918'935.36****91'554'257.24**

Notes Passif

2000

21.1 Variation du capital de couverture

1	Résultat Ressources - Prestations	15'220'176.10	Sont attribués au Fonds des pensions
1	Finances d'entrée	-278'601.30	Sont attribués au Fonds de solidarité
1	Répartition d'excédents «assurance minimale»	-172'701.20	Sont attribués au Fonds de solidarité
1	Prestations du Fonds de solidarité	109'134.45	Sont prélevés du Fonds de solidarité
2	Frais d'administration	-2'161'428.44	Sont prélevés du Fonds des pensions
8.1	Rendement net des capitaux	79'023'933.97	Sont attribués à divers Fonds (8.2)
8.2	Rendement du Fonds de solidarité	-186'256.34	Sont attribués au Fonds de solidarité
		91'554'257.24	

2000

1999

Différences

Evolution des réserves latentes

13.2	Des investissements non-traditionnels	3'435'825.50	3'041'476.00	394'349.50
14.2	Des titres	99'030'907.75	149'277'245.32	-50'246'337.57
15.2	De l'immobilier	2'666'570.00	1'559'908.00	1'106'662.00
		105'133'303.25	153'878'629.32	-48'745'326.67

Evolution des provisions

18	Provision pour investissements non-traditionnels	2'000'000.00	0.00	2'000'000.00
18	Provision pour risques sur titres	7'000'000.00	7'000'000.00	0.00
19	Fonds d'amortissement des immeubles	11'430'000.00	5'430'000.00	6'000'000.00
		20'430'000.00	12'430'000.00	8'000'000.00

Total	125'563'303.25	166'308'629.32	-40'745'326.07
Capital de couverture	1'590'473'192.60	1'498'918'935.36	91'554'257.24
Capital de couverture en valeurs réelles	1'716'036'495.85	1'665'227'564.68	50'808'931.17

Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

Conformément aux dispositions de l'art. 165 des Statuts, la Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP.

Avoirs de vieillesse

Au 31 décembre 2000, la situation concernant les avoirs de vieillesse des assurés se résume comme il suit :

	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse au 1er janvier 2000		285'265'249.50
Bonifications de l'année	27'819'241.95	
Libres passages LPP encaissés	9'912'363.40	
Intérêts sur les avoirs cumulés	10'866'692.20	
Intérêts sur les libres passages	193'823.75	
Intérêts sur les démissions	8'551.75	48'800'673.05
A déduire les sorties 2000 :		
- démissions	-7'588'454.95	
- versements anticipés	-1'912'850.50	
- décès	-676'728.30	
- retraites	-14'519'374.25	
- invalides	-2'490'392.20	-27'187'800.20
Avoirs de vieillesse au 31 décembre 2000		306'878'122.35
Avoirs de vieillesse des invalides au 31 décembre 2000		16'051'518.45

En 2000, **6796** avoirs de vieillesse ont été tenus (non compris l'assurance minimale) conformément aux dispositions de la LPP. La somme des salaires coordonnés LPP s'est élevée à **CHF 211'754'414.00**

Pensions mensuelles découlant de la LPP

Situation au 1er janvier 2001 :

1403	pensions de retraite	432'486.60
327	pensions d'invalidité	168'758.50
300	pensions de veuve	80'001.00
150	pensions d'enfants	20'569.65
2180	pensions LPP	701'815.55

Les pensions d'invalidité, de veuve et d'enfants LPP, qui ont pris naissance entre 1985 et 1995, en 1996 et en 1997, ont bénéficié d'une indexation au 1er janvier 2001. Les taux fixés par le Conseil fédéral étaient respectivement de 2,7 %, 1,4 % et 2,7 %. Cette indexation représente un montant mensuel de **CHF 3675.75**.

La valeur en capital de ces pensions s'élevait (au taux de 3,5 %) à **CHF 110,5 millions**.

Pour 2000, nous avons dû verser un complément de rente annuel de **CHF 64.20**, conformément aux dispositions de la LPP.

Fonds de garantie LPP

En 2000, la contribution pour le Fonds de garantie LPP a été calculée au taux de 0.01 % de la somme des salaires coordonnés LPP 1999.

Pour notre Caisse, le décompte peut se résumer comme il suit :

Subsides accordés	206'217.00
Contributions dues	- 193'212.00
Solde à charge de la Caisse	13'005.00

INTERMANDAT

s o c i é t é f i d u c i a i r e

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE INTERCOMMUNALE DE PENSIONS, LAUSANNE

Exercice 2000

En notre qualité d'Organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la **CAISSE INTERCOMMUNALE DE PENSIONS**, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

INTERMANDAT S.A. Société fiduciaire



Kurt HUNZIKER Raymond DUCREY
(Réviseurs responsables)

Lausanne, le 16 mars 2001

Annexes

Comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe)



La Commission de vérification des comptes de l'exercice 2000 est composée des délégués des communes du Chenit, de Lussy s/Morges et de Leysin ainsi que des Ligues de la santé.

Elle s'est réunie le 12 avril 2001 au World Trade Center de Lausanne.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Fiduciaire Intermandat S.A., et des commentaires qu'il contient, la Commission, sans avoir estimé nécessaire d'effectuer à nouveau des pointages, a examiné les éléments du compte de pertes et profits et du bilan. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de s'assurer de l'exactitude des écritures passées.

La Commission a également examiné la liste des immeubles, des débiteurs à long terme et des titres. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser. Elle se plaît à reconnaître la bonne tenue des comptes et remercie MM. Roger Bornand, directeur, et Jean-Pierre Neukomm, sous-directeur.

En conclusion de son rapport, la Commission propose à l'Assemblée des délégués :

- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2000 tels qu'ils sont présentés;
- b) d'en donner décharge avec remerciements au Conseil d'administration;
- c) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 12 avril 2001.

Le délégué de la commune du Chenit:

M. F. DENNLER

Le délégué des Ligues de la Santé:

Mme M. LAUPER

Le délégué de la commune de Lussy s/Morges

Mme G. VULLIAMY

Le délégué de la commune de Leysin :

M. R. DUFRESNE

**Jeudi 28 juin 2001 à 15 heures
Salle villageoise du «Verger»
à Penthaz**

ORDRE DU JOUR :

- 1** Liste de présence.
- 2** Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués.
- 3** Rapport du Conseil d'administration.
- 4** Rapport de la Commission de vérification des comptes.
- 5** Discussion et approbation de la gestion et des comptes.
- 6** Election d'un membre du Conseil d'administration représentant les employeurs.
(en remplacement de M. Michel TILLE, préfet, district d'Aigle).
- 7** Election éventuelle d'un membre suppléant représentant les employeurs.
- 8** Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 121 des Statuts).

Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée

Liste des immeubles par district

DISTRICT AIGLE

Aigle

– Evian 29

Villeneuve

– Remparts 14

DISTRICT COSSONAY

Cossonay

– Prés-du-Dimanche 16

DISTRICT ECHALLENS

Echallens

– Praz-Palud 2 A-B-C

DISTRICT LAUSANNE

Epalinges

– Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53

Lausanne

– Alpes 2
– Alpes 2bis
– Bois de la Fontaine 9
– Cour 7-9
– Dapples 20
– Montoie 39-41
– Vermont 4
– WTC

Prilly

– Chasseur 40
– Chasseur 42
– Métiers 1

Pully

– Pallin 35-35 A

Renens

– Baumettes 72-84
– Lac 18
– Lac 20-22
– Sentier de la Gare 6-8
– Sentier de la Gare 10

Romanel/Lausanne

– Covatannaz 6

DISTRICT LA VALLÉE

Le Sentier

– Amoureux 32

DISTRICT LAVAUX

Cully

– Colombaires 61
– Grandvaux 28

Forel

– Aux Prés-de-Bamps

DISTRICT MORGES

Denges

– Plaine 8

Ecublens

– Croset 16 A-B
– Forêt 2 et 6

Morges

– Delay 7
– Delay 11
– Pont-Neuf 1

Tolochenaz

– Saux 2 A-B-C

DISTRICT MOUDON

Moudon

– Cerjat 9
– Cerjat 11
– Montillier 8

DISTRICT NYON

Nyon

– Eysins 34
– Eysins 36
– Eysins 38
– Eysins 40
– Tattes-d'Oie 93-95

DISTRICT ORBE

Chavornay

– Cité 11

Orbe

– Covets 15
– Poste 3
– Suchet 2-4

Vallorbe

– Lausanne 53
– Ruchonnet 23-25-27
– Tercasset 26-28

DISTRICT ORON

Oron-la-Ville

– Lausanne 13

DISTRICT PAYERNE

Payerne

– Bellevue-Riollaz 2
– Mont-Tendre 26-32
– Stade 11
– Stade 33-35-37
– Yverdon 59-59bis

DISTRICT ROLLE

Mont-sur-Rolle

– Fauvette 1

Rolle

– Général-Guisan 22-24
– Général-Guisan 86

DISTRICT VEVEY

Montreux (Baugy-sur-Clarens)

– Crêtes 10-12-14

Montreux (Chernex)

– Chaulin 14-16-18
– Chaulin 20

Montreux (Clarens)

– Brayères 7-9
– Collège 22

La Tour-de-Peilz

– Chailly 22

St-Légier

– Malavernaz 7

Vevey

– Ile Heureuse 26
– Moulins 11
– Nord 2/Reller 2-4
– Vert 43-45

DISTRICT YVERDON

Yverdon-les-Bains

– Cheminet 41
– Général-Guisan 5-7
– Haldimand 19A
– Levant 10
– Neuchâtel 37
– Neuchâtel 39
– Orbe 63
– Prairie 3-3bis
– Uttins 10
– Venel 1
– Venel 3

Yvonand

– Tannerie 1

Communes, services et institutions, affiliés au sens de l'art. 4 des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1er janvier 2001

N = Nouvel employeur en 2000.

Employeur affilié dès l'année figurant entre parenthèses.

* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés.

** = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la Caisse.

No de l'employeur		Effectif des	
		assurés	pensionnés
48 (1963)	A FIRO, Lausanne	42	1
501 (1925)	Aigle	68	64
74 (1970)	Allaman	2	1
3 (1957)	Apples	8	1
52 (1976)	Arnex-sur-Orbe	1	
183 (1987)	Arrondissement scolaire d'Echallens	7	1
216 (1992)	Arsco S.A., Coppet	3	
209 (1991)	Assens	2	1
248 (1999)	Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	1	
236 (1994)	Association broyeurde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	62	1
251 (1999)	Association de communes de la région de Cossonay-Orbe-La Vallée pour la régionalisation de l'action sociale	13	
34 (1969)	Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier		1
243 (1998)	Association de l'établissement secondaire d'Avenches AESA	2	
246 (1998)	Association d'exploitation forestière intercom. Lucens, Granges-Marnand	3	
208 (1991)	Association de parents pour la petite enfance «Garderie Domino», Ecublens	6	
231 (1994)	Association des garderies d'enfants, La Tour-de-Peilz	18	3
116 (1968)	Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	4	1
212 (1991)	Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	4	
4 (1938)	Association forestière vaudoise et du Bas-Valais, Lausanne	11	13
102 (1974)	Association intercommunale AIC, Chavannes-Renens	14	7
152 (1979)	Association intercommunale des eaux usées de la Côte APEC, Gland	3	1
255 (1999)	Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet	1	
202 (1991)	Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	4	
38 (1977)	Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
121 (1971)	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	1	1
124 (1972)	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	9	3
176 (1986)	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	1	
85 (1972)	Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne		
156 (1981)	Association intercommunale pour l'instruction publique et primaire, Coppet	11	1
147 (1978)	Association intercommunale pour l'établissement scolaire de Mézières	3	
163 (1982)	Association intercommunale du triage du Suchet	1	
219 (1992)	Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile	311	64
N 256 (2000)	Association «Les Pinceaux Magiques» - Lausanne	1	
224 (1992)	Association «Point Rencontre», Morges	3	
238 (1994)	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	76	8
232 (1994)	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	137	15
228 (1993)	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile de Cossonay, Orbe, La Vallée de Joux	109	14
229 (1993)	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut	81	4
225 (1993)	Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Grandson et Yverdon	131	5
233 (1994)	Association pour la santé, la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux, Vevey	155	29
N 260 (2000)	Association RAS Yverdon - Grandson	18	
226 (1991)	Association régionale pour le développement du district d'Aigle	3	1
240 (1997)	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, ARASOL	27	
257 (1999)	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, ARASMA	15	
5 (1924)	Aubonne	36	17
104 (1931)	Avenches	16	8
115 (1968)	B allaigues	4	3
6 (1945)	Baulmes	7	3
154 (1980)	Bavois	2	
7 (1951)	Begnins	10	3
	A reporter	1450	278

No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
		Report	1450	278
	8 (1963)	Belmont-sur-Lausanne	18	9
	9 (1961)	Berolle		1
	510 (1945)	Blonay	44	19
	205 (1991)	Boussens	2	
N	259 (2000)	Bournens	1	
	11 (1962)	Bretigny-sur-Morrens	1	
	98 (1970)	Buchillon	5	2
	120 (1971)	Bursinel	3	1
	96 (1966)	Bursins	2	
	513 (1951)	Bussigny-près-Lausanne	94	26
	206 (1989)	C arrouge	4	
	249 (1999)	Centre social régional de Prilly-Echallens	16	
	148 (1978)	Centrale des forêts du Cercle de Cully	3	3
	254 (1999)	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	7	
	247 (1999)	Centre de loisirs pour aînés « L'Escale »	3	2
	198 (1990)	Centre de rencontre et d'animation, Renens	5	
	168 (1983)	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	8	4
	127 (1973)	Chapelle-sur-Moudon	1	
	107 (1967)	Chardonne	14	5
	81 (1964)	Château-d'Oex	29	18
	141 (1976)	Chavannes-de-Bogis	4	1
	188 (1988)	Chavannes-des-Bois	2	
	12 (1971)	Chavannes-sur-Moudon		1
	514 (1928)	Chavannes-près-Renens	45	15
	15 (1958)	Chavornay	12	6
	516 (1963)	Cheseaux-sur-Lausanne	20	13
	517 (1951)	Chexbres	12	11
	130 (1973)	Colonie de vacances, Lutry		
	14 (1975)	Combremont-le-Petit	1	
	143 (1977)	Comité de l'infirmière visiteuse de L'Abbaye et du Lieu		
	87 (1964)	Commugny	6	5
	222 (1992)	Communauté de la région lausannoise «COREL», Lausanne	2	
	187 (1988)	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	5	1
	103 (1966)	Coppet	14	7
	73 (1970)	Corcelles-le-Jorat	2	
	112 (1968)	Corcelles-près-Payerne	7	5
	518 (1934)	Corseaux	9	10 **
	551 (1969)	Corsier	28	12
	19 (1935)	Cossonay	33	11
	106 (1974)	Crans-près-Céligny	7	2
	520 (1945)	Crissier	52	26
	95 (1966)	Cugy	12	6
	521 (1944)	Cully	12	7
	22 (1959)	D aillens	3	1
	201 (1989)	Denens	1	
	62 (1980)	Duillier	3	1
	190 (1988)	Dully	2	
	23 (1949)	E challens	30	17
	111 (1967)	Echandens	8	6
	157 (1982)	Echichens	4	
	64 (1964)	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	77	24 **
	162 (1982)	Ecole des soins infirmiers, Morges	4	1
	174 (1985)	Ecole professionnelle de Montreux		
	24 (1932)	Ecublens	79	23
	25 (1957)	Epalinges	63	19
	26 (1938)	Epesses	2	1
N	262 (2000)	EPS Echallens - Polliciez-Pittet	2	
	94 (1966)	Essertines-sur-Rolle	3	1
	161 (1982)	Etablissement médico-social des Pâquis, Morges	1	4
		A reporter	2277	605

No de l'employeur	Effectif des	
	assurés	pensionnés
Report	2277	605
171 (1984) Etablissement médico-social Les Cerisiers, Payerne	3	
178 (1986) Etablissement scolaire de La Sarraz et environs	1	
177 (1986) Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux	6	
180 (1987) Etablissement scolaire Apples-Bière	1	
N 261 (2000) Etablissement scolaire Bercher-Pailly	2	
189 (1988) Etablissement scolaire de Gland	3	1
221 (1992) Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	1	
97 (1966) Etoy	8	4
167 (1983) Eysins	4	
134 (1974) F aoug	2	1
63 (1970) Fondation «Cités Val fleuri et Val paisible», Lausanne	2	5
184 (1987) Fondation de l'Ecole du Château de Carrouge	26	
215 (1992) Fondation des arts et spectacles, Vevey	10	2
16 (1977) Fondation des maisons de retraite du district d'Aigle, Bex	6	6
234 (1994) Fondation des Services d'aide et de soins communautaires, Morges	74	5
223 (1992) Fondation du centre de formation et de développement «Virgile», Vevey	1	
218 (1992) Fondation du centre de vie enfantine «Les Acacias», Prilly	11	2
194 (1989) Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	28	
169 (1986) Fondation du Midi, Nyon		3
N 258 (2000) Fondation pour le dépistage du cancer du sein - Morges	4	
235 (1994) Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV, Nyon	74	14
173 (1985) Fondation Profa, Lausanne	42	5
237 (1994) Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	18	
46 (1978) Forel-Lavaux	9	6
27 (1951) Founex	10	4
28 (1963) Froideville	4	4
59 (1963) G ardes forestiers intercommunaux St-Cierges	1	1
60 (1965) Gardes forestiers intercommunaux Champvent		1
133 (1974) Gilly	4	2
159 (1982) Gimel	8	3
137 (1974) Gingins	6	1
585 (1964) Gland	44	10
165 (1982) Gollion	2	
529 (1924) Grandson	20	14
30 (1952) Grandvaux	12	4
80 (1965) Granges-Marnand	10	6
110 (1967) Groupement hôpitaux régionaux vaudois		1
186 (1988) Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin	5	
31 (1960) H ermentches		1
61 (1971) Hôpital d'Aubonne	1	1
135 (1974) Hôpital de Lavaux, Cully	3	2
77 (1970) Hôpital de Morges	52	31
88 (1964) Hôpital de Moudon		1
79 (1964) Hôpital de Nyon	5	14
20 (1969) Hôpital de Saint-Loup	18	39
89 (1964) Hôpital du Chablais	7	9
92 (1956) Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	20	6
32 (1947) Hôpital Riviera, site de Montreux	12	15
93 (1974) I nstitution de Lavigny	60	54 **
33 (1962) J ouxens-Mézery	7	1
123 (1972) Juriens	3	1
65 (1970) L a Sarraz	10	4
71 (1970) La Solidarité, Lausanne		1
534 (1924) La Tour-de-Peilz	117	84 **
35 (1951) Lavey-Morcles	5	1
536 (1946) Le Chenit	40	32
37 (1945) Le Lieu	7	1
538 (1961) Le Mont-sur-Lausanne	43	22
211 (1991) Les Cullayes	2	1
A reporter	3151	1031

No de l'employeur	Effectif des	
	assurés	pensionnés
Report	3151	1031
39 (1932) Leysin	25	20
29 (1974) Ligues de la santé, Lausanne	47	13
192 (1989) Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne	19	8
40 (1963) L'Isle	6	2
41 (1947) Lonay	8	5
158 (1982) Longirod	1	
42 (1938) Lucens	17	16
182 (1987) Lussy-sur-Morges	3	
543 (1930) Lutry	85	37 *
86 (1964) M aison de repos, Corcelles-près-Concise		1
72 (1970) Maison de retraite de Coppet		
200 (1990) Method		
125 (1973) Mex	2	
44 (1955) Mézières	6	1
139 (1975) Mies	7	3
145 (1977) Molondin	1	
196 (1989) Monnaz	1	1
118 (1971) Mont-la-Ville		1
214 (1992) Montcherand	1	
45 (1960) Montpreveyres	1	1
546 (1924) Montreux	322	200 **
47 (1956) Montricher	2	2
83 (1964) Mont-sur-Rolle	7	3
548 (1924) Morges	233	129 *
109 (1967) Morrens	4	2
49 (1938) Moudon	32	24 **
82 (1964) N yon	292	158 **
175 (1986) O ffice central vaudois de la culture maraîchère, Morges	4	
239 (1996) Office intercommunal de la protection civile "Terre Sainte", Coppet		1
140 (1976) Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	16	2
179 (1986) Office du tourisme, Payerne	2	
252 (1999) Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs	3	
50 (1962) Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés ORIPH	34	6
51 (1940) Ollon	70	36
552 (1924) Orbe	47	39
242 (1998) Organe régional de protection civile Riviéra, Montreux	6	2
N 263 (2001) Organisation Régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	7	
91 (1965) Organisme médico-social vaudois, Lausanne	6	7
241 (1998) Organisme régional de la protection civile du Gros de Vaud, Echallens	1	
550 (1969) Ormont-Dessous	10	7
90 (1965) Ormont-Dessus	13	10
113 (1968) Oron-la-Ville	10	2
253 (1999) ORPC du district de Nyon	5	
131 (1973) P ailly	2	
150 (1979) Palézieux	6	1
100 (1966) Paudex	7	2
553 (1924) Payerne	100	64 *
122 (1971) Peney-le-Jorat		1
54 (1949) Penthalaz	14	4
55 (1963) Penthaz	5	4
217 (1992) Poliez-le-Grand	4	
220 (1992) Poliez-Pittet	2	
164 (1982) Pompaples	4	
199 (1990) Prangins	14	3
598 (1966) Préverenges	20	6
56 (1927) Prilly	132	73 **
10 (1969) Pro Senectute Vaud, Lausanne	63	37
57 (1941) Puidoux	13	6
558 (1924) Pully	246	131 **
245 (1998) R égionalisation protection civile Aubonne-Rolle	2	
559 (1924) Renens	181	88 **
36 (1984) Rennaz	5	1
560 (1945) Rivaz	1	1
99 (1966) Roche	6	4
561 (1924) Rolle	42	26
A reporter	5374	2222

No de l'employeur	Effectif des		
	assurés	pensionnés	
	Report	5374	2222
593 (1966)	Romanel-sur-Lausanne	15	8
244 (1998)	S aint-Barthélémy	2	
117 (1969)	Saint-Cergue	10	3
563 (1942)	Sainte-Croix	50	54
502 (1966)	Saint-Légier - La Chiésaz	28	9
565 (1938)	Saint-Prex	30	17
66 (1957)	Saint-Saphorin/Lavaux	2	1
67 (1963)	Saint-Sulpice	14	7
68 (1924)	Service intercommunal de la gestion des eaux « SIGE », Vevey	69	58 **
142 (1976)	Service intercommunal d'adduction d'eau du Cercle de Coppet, SIDAC, Founex	2	
84 (1964)	Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens	34	20 **
119 (1971)	Service intercommunal d'épuration des eaux usées de Lavaux "SIEL", Cully	3	1
1 (1924)	Service intercommunal des viandes et denrées alimentaires (SIVD), Clarens	2	4
210 (1991)	Service psychopédagogique de l'arrondissement scolaire de Gland	10	
149 (1979)	Servion	4	1
146 (1977)	Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	2	1
13 (1974)	Société coopérative piscine et camping, Payerne	1	1
17 (1969)	Société coopérative de la piscine de Renens	10	1
18 (1980)	Société des transports publics Yverdon-Grandson S.A., Yverdon-les-Bains	27	17
69 (1950)	Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	44	22
136 (1985)	Société vaudoise de patronage, Lausanne	36	1
195 (1989)	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne	1	1
2 (1978)	Sottens		
21 (1978)	Sullens	4	
53 (1974)	T hierrens	3	2
132 (1973)	Tolochenaz	5	1
213 (1991)	Treycovagnes	1	
227 (1993)	Triage des Grands Bois, Oulens	1	
230 (1993)	Triage forestier de Bullet	1	
128 (1973)	Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	
166 (1982)	Triage forestier de la Venoge	2	
204 (1991)	Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	
207 (1991)	Triage forestier intercommunal de Marchissy	1	
185 (1987)	Triage forestier L'Isle, Cuarnens et de la Coudre	1	
181 (1987)	Triage forestier Sépey-Martine-Mauremont	1	
160 (1982)	Triage intercommunal de la rive gauche, Lucens	1	
250 (1999)	TVT Services SA, Renens	5	
203 (1991)	U nion des communes vaudoises, Pully	4	1
571 (1924)	V allorbe	32	31 *
43 (1969)	Valorsa S.A., Renens	9	8
572 (1924)	Vevey	284	197 **
573 (1927)	Veytaux	12	2
193 (1989)	Villars-Tiercelin	3	
574 (1954)	Villeneuve	47	30
170 (1984)	Villette	3	1
105 (1967)	Vufflens-La-Ville	5	3
75 (1958)	Vulliens	2	2
76 (1956)	Y ens	6	4
577 (1924)	Yverdon-les-Bains	299	246 *
578 (1952)	Yvonand	15	7
126 (1973)	Yvorne	8	2
000	Membres libres (art. 148 des Statuts)		24
	Employeur sorti (art. 11, 12, 13a des Statuts)		12
	Totaux	6527	3022

284 communes, services et institutions d'utilité publique.

Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2001

a) Pensions mensuelles

	Nbre pens.	Base	Alloc. rench.	Alloc. excep.	Total
Au 1er janvier 2000	2864	4'455'941.50	636'813.05	38'128.75	5'130'883.30
Augmentation / Diminution	149	373'506.25	62'995.80	- 3'485.00	433'017.05
Au 1er janvier 2001	3013	4'829'447.75	699'808.85	34'643.75	5'563'900.35

Se décomposant comme il suit

1632 (1550) retraites	3'425'925.75	459'427.65	12'875.75	3'898'229.15
32 (29) invalidités temporaires	49'355.20	966.75	0.00	50'321.95
482 (453) invalidités définitives	693'746.20	72'781.65	3'406.55	769'934.40
628 (601) conjoints survivants	581'161.40	160'647.10	18'361.45	760'169.95
239 (231) enfants	79'259.20	5'985.70	0.00	85'244.90
3013 (2864) pensions	4'829'447.75	699'808.85	34'643.75	5'563'900.35

b) Fonds de solidarité

9 (9) prestations	7'637.45
--------------------	-----------------

c) Suppléments temporaires

209 (190) retraites	227'304.40
26 (22) invalidités temporaires	14'999.85
92 (99) invalidités définitives	44'706.00
327 (311) suppléments	287'010.25

d) Avances AVS

117 (104) en cours de paiement	64'275.70
129 (112) en cours de remboursement	38'922.90

Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes au 1er janvier 2001 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

	Montants exprimés en millions de francs	
	Pensions de base	Suppléments temporaires
– au taux de 0,0%	1320,09	18,63
– au taux de 3,5%	885,30	15,40
– au taux de 4,0%	843,36	15,05

Age des assurés à l'entrée dans la caisse (rachat compris)

Entrée dans la Caisse à l'âge de	Hommes	Femmes	Effectif total
-------------------------------------	--------	--------	----------------

20 ans	111	99	210
21	94	49	143
22	280	107	387
23	172	91	263
24	172	125	297
25	213	143	356
26	211	141	352
27	195	114	309
28	182	95	277
29	156	102	258
30	168	86	254
31	144	82	226
32	134	91	225
33	115	89	204
34	119	93	212
35	104	110	214
36	83	113	196
37	70	112	182
38	74	113	187
39	68	103	171
40	70	124	194
41	45	109	154
42	35	93	128
43	38	91	129
44	49	74	123
45	33	68	101
46	27	73	100
47	24	41	65
48	20	51	71
49	20	54	74
50	20	41	61
51	14	44	58
52	8	37	45
53	7	33	40
54	7	15	22
55	8	18	26
56	3	18	21
57	5	12	17
58	10	8	18
59	–	4	4
60	–	–	–
61	3	1	4
62	7	1	8
63	1	–	1
64	1	–	1

Total	3320	3068	6388
Age moyen :	30.05	34.10	32.07
En 1999	30.05	34.09	32.05

Age des assurés au 1er janvier 2001

Age	Hommes	Femmes	Effectif total
20 ans	9	8	17
21	8	16	24
22	11	7	18
23	12	14	26
24	18	24	42
25	22	29	51
26	36	44	80
27	44	46	90
28	55	50	105
29	40	62	102
30	64	62	126
31	48	68	116
32	65	63	128
33	70	70	140
34	83	73	156
35	74	69	143
36	85	73	158
37	124	93	217
38	86	96	182
39	119	94	213
40	99	82	181
41	111	100	211
42	96	90	186
43	113	117	230
44	99	104	203
45	125	88	213
46	107	117	224
47	97	94	191
48	106	103	209
49	97	95	192
50	97	105	202
51	86	103	189
52	116	118	234
53	111	103	214
54	114	95	209
55	123	85	208
56	105	103	208
57	76	78	154
58	81	72	153
59	67	59	126
60	60	46	106
61	54	33	87
62	36	15	51
63	31	1	32
64	27	1	28
65	11	-	11
66	-	-	-
67	1	-	1
68	1	-	1
Total	3320	3068	6388
Age moyen:	44.09	43.08	44.03
1.1.2000	44.10	43.07	44.03

Age de la retraite

a) Age prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2001, l'âge minimum prévisible de la retraite des 6388 assurés présents est le suivant :

Age minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	2	–	2
56 ans	10	–	10
57 ans	509	255	764
58 ans	151	91	242
59 ans	170	125	295
60 ans	211	143	354
61 ans	210	141	351
62 ans et plus	2057	2313	4370
Total	3320	3068	6388
Age moyen de la retraite :	60.08	61.02	60.11
1.1.2000	60.08	61.02	60.11

b) Age effectif de la retraite

Durant l'année 2000, 141 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Age effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	2	–	2
56 ans	2	–	2
57 ans	11	7	18
58 ans	5	4	9
59 ans	3	–	3
60 ans	8	4	12
61 ans	7	5	12
62 ans	17	23	40
63 ans	6	1	7
64 ans	4	–	4
65 ans	30	–	30
66 ans	1	–	1
70 ans	–	1	1
Total	96	45	141
Age moyen de la retraite :	61.09	60.09	61.05
En 1999, 100 retraites :	61.11	60.08	61.04

